

Citation

«La vie n'est supportable que si l'on y introduit de la poésie, c'est-à-dire de l'intensité, de la fête, de la joie, de la communion, du bonheur et de l'amour.»

Edgar Morin

Les Echos de Plumelec

Semaine 23/2026

vendredi 5 juin 2026



Le mot du Maire

Telle chaque année, ces premiers jours de juin annoncent l'épilogue d'une année scolaire, veilles d'examens pour certains et impatience des grandes vacances pour d'autres. Nous penserons prioritairement aux candidats des épreuves écrites et des oraux en leur souhaitant la meilleure réussite.

Ces premiers jours de juin 2026 sont également l'épilogue d'un regrettable feuilleton démarré le 15 mars dernier, qui restera dans l'Histoire municipale plumelecienne. Feuilleton improbable, avec protagonistes malgré eux pour les uns et acteurs déclarés pour d'autres, dans un scénario sans nom et sans précédent.

Ainsi, le 20 mars suivant le scrutin, dans le délai imparti, le perdant des élections municipales avec 5 voix de différence, saisissait le Tribunal Administratif au motif de 6 requêtes présentées comme faussant le résultat du vote. Après de nombreuses heures monopolisées pour chaque partie en recours et en défense, après 122 jours d'inconfort pour le personnel municipal et après un suspense désolant entretenu par certains, le verdict est tombé.

Le Tribunal Administratif a rejeté intégralement les contestations autour du scrutin municipal du 15 mars, à savoir :

- La tenue des tables de dépouillement n'est pas remise en cause, tant au motif de formation des scrutateurs (qui doivent seulement savoir lire et écrire) que de la surveillance des membres du bureau.
- Le refus de la procuration car parvenue en mairie le 19 mars, soit 4 jours après le scrutin.
- La différence d'impression en caractères gras pour la tête de liste dans les bulletins de vote autorisé.
- La couleur des enveloppes aucunement imposée, sinon l'uniformité respectée pour chaque bureau.
- Deux non-inscriptions sur les listes électorales n'ayant pas d'incidence sur la sincérité du scrutin et potentiellement récupérable le jour du scrutin sur démarche conventionnelle des concernés.
- La signature tardive d'un procès-verbal de proclamation alors que chaque bureau avait déclaré son résultat respectif sans aucune réclamation ni contestation le jour du scrutin.

Le tribunal a donc proclamé le 29 mai 2026 l'élection de Stéphane HAMON avec 771 voix soit 18 sièges pour la liste « AGIR ENSEMBLE POUR PLUMELEC » face à Yvon LE CALONNEC avec 766 voix soit 5 sièges pour la liste « NOUVEL ELAN POUR PLUMELEC ».

Depuis, la presse locale quotidienne et hebdomadaire s'est emparée du sujet, articles et photos à l'appui, chaque journal avec son style.

Maintenant, après déceptions compréhensibles et esprits aigris et suspicions écartées, place à une ambiance souhaitée sereine et constructive dans l'intérêt premier qu'est notre commune aux 3 clochers qui rayonne avec ses commerces, ses entreprises, ses services, ses associations variées et dynamiques, son Histoire sportive et contemporaine... à bon entendeur... chacun ses responsabilités.

Dans ces premières semaines d'installation du Conseil Municipal, avec élection des adjoints, puis attribution de leurs délégations à la majorité avec abstention de la minorité, découvertes par les nouveaux élus et prises de marque par chacun, les commissions sont en place et à l'œuvre. Différents travaux sont engagés, tels le Conseil Municipal des Jeunes, les préparations des prochaines commémorations, l'organisation de l'été à l'ALSH, les premières réflexions pour travaux de voirie au rond-point du Folguet et rue du 6 juin 1944, les travaux d'urgence dans les églises, la préparation des journées du patrimoine, les chantiers Nature et Patrimoine, le CCAS et la Résidence Autonomie La peupleraie.

L'équipe municipale se concentrera sur la réhabilitation des bâtiments de l'ancienne piscine à partir de la rentrée, projet prioritaire et conséquent et procédera à la mise en vente des bâtiments situés entre la pharmacie et le pôle médical, ainsi qu'à la vente de l'ancien centre de secours.

À ces travaux municipaux, je rappelle les autres projets du moment et en gestation, portés par des opérateurs privés différents, soit la réhabilitation de l'espace de l'IME et de l'ESAT, un futur bâtiment pour l'ADMR voisin au pôle médical, ou encore un programme d'aménagement de logements sur le secteur du Folguet derrière la maison des associations, chacun amorcés depuis plus d'un an. Preuve, s'il le fallait, de l'attractivité de notre commune.

Maintenant place au travail, pendant les quatre saisons de ces six, voir sept, prochaines années, à 23 autour de la table, avec la libre pensée, mais dans le respect de chacun.

VIVE VALEQUE

Le maire Stéphane HAMON,

Auteur de la rédaction sans recours à l'IA

Cérémonie de commémoration en hommage aux parachutistes SAS

Le vendredi 5 juin 2026 à partir de 11h au monument aux morts

CONSEIL MUNICIPAL

Un Conseil Municipal se tiendra le lundi 8 juin 2026 à 19h à la mairie.
La séance est publique.

Ordre du jour :

- PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LOCMINE
- CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
- TARIF NUITES ALSH
- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS
- REMBOURSEMENT FACTURE PAR UNE ASSOCIATION
- DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE
- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT CLECT
- DESIGNATION DE COMMISSAIRES A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
- VENTE TERRAIN PROJET ADMR
- TRAVAUX EXTENSION RESEAU EAUX PLUVIALES RUE DU FOLGUET : CHOIX ENTREPRISE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

ARGENT DE POCHE



Opération été 2026
argent de poche

Période du lundi 6 juillet 2026
au vendredi 28 août 2026

Pour les jeunes
de 14 ans à 18 ans

Inscription jusqu'au mercredi
10 juin 2026 à la mairie !

Contact Mairie :
accueil.mairie@plumelec.fr - 02 97 42 24 27

RÉGLEMENTATION - ARRÊTÉ DU MAIRE



Randonnée pédestre de Saint-Aubin le 6 juin 2026 Arrêté du Maire - circulation et stationnement



La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits le **samedi 6 juin 2026 de 14h à 20h**, place de l'église à Saint-Aubin. L'accès des services de secours et d'incendie sera maintenu.

Une déviation sera mise en place :

- Pour les poids lourds par la route départementale n°10 direction Sérent
- Pour les véhicules légers :
*sens Plumelec-St-Aubin par le cv n°18 direction Crugel ou direction le carrefour de "La Rabine"
*sens "Le Creux- St-Aubin" par la route de "La Foliette".



VOIRIE

A partir de fin juin, des travaux de réhabilitation d'eau potable seront réalisés, depuis le **Château d'eau jusqu'aux Ajoncs** par Eau du Morbihan.

Durée des travaux :

De juillet à mi-septembre, la circulation sera alternée.

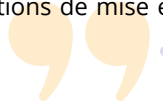


L'OBLIGATION LÉGALE DEBROUSSAILLEMENT



Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation et c'est faire face à cette menace : vous limitez la propagation du feu, facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens. C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une obligation légale sur une partie de notre territoire, lorsque le risque le justifie.

Dans 63 communes du Morbihan classées à risque, les obligations légales de débroussaillage (OLD) s'appliquent à toutes les constructions situées à moins de 200 mètres d'un massif boisé ou de lande d'une superficie de plus de 4 hectares. La préfecture du Morbihan met à disposition une brochure qui précise la réglementation en vigueur, détaille les zones soumises aux OLD et présente les interventions à réaliser pour assurer une protection efficace contre les feux de forêt. **L'arrêté préfectoral du 3 juin 2025** (consultable en Mairie ou sur le site internet du Morbihan) précise les conditions de mise en œuvre.



CAMPAGNE DE DEBROUSSAILLAGE ET FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS 2026

Un débroussaillage est actuellement réalisé par la commune sur les accotements. Un 2ème passage sera fait par CMC sur les semaines 27 et 28 (du 29 juin au 10 juillet) et un dernier passage sur les semaines 48 et 49 (du 23 novembre au 4 décembre 2026).

Inscription jusqu'au 5/06/2026



MAISON DE L'ENFANCE

Cette année, la Maison de l'Enfance emmène les enfants en **camp à l'Île-aux-Pies**. Au programme, canoë, course d'orientation et via ferrata.



Du 20/07 au 24/07 et du 27/07 au 31/07
Camp des 9-12 ans
COMPLET.

Il reste cependant des places sur le camp des 7-9 ans

Pré-inscriptions par mail à contact.maisonenfance@plumelec.fr jusqu'au 12 juin.

Dépôt du dossier d'inscription 2026-2027 complet avant le lundi 15 juin.



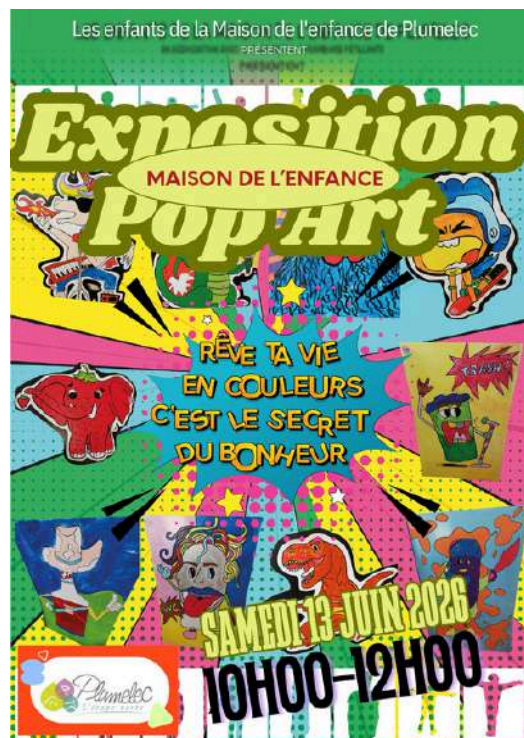
DOSSIER D'INSCRIPTION MAISON DE L'ENFANCE RENTRÉE 2026/2027

La municipalité vous adresse quelques informations utiles concernant la rentrée scolaire 2026/2027.

Vous trouverez sur le site internet de la Mairie (cadre-de-vie/enfance-jeunesse/l-accueil-de-loisirs-sans-hebergement-alsH/), le dossier d'inscription pour l'année 2026-2027 pour les services municipaux : restaurant scolaire, ALSH, garderie et camps.

Vous devez le transmettre complété directement à la maison de l'enfance impérativement pour **le lundi 15 juin dernier délai**. Vous pouvez déposer le dossier imprimé accompagné des pièces jointes en structure ou l'envoyer par mail à : direction.maisonenfance@plumelec.fr

RESTAURANT SCOLAIRE



Médecins généralistes :

Docteur TOHANEAN 07 81 57 00 25

Sur rendez-vous du lundi au vendredi 8h30-12h / 16h-19h

Docteur GOGUET : consultations uniquement sur rendez-vous au 09 67 30 44 36 ou sur Doctolib

Permanence infirmières : 8h à 10h30 du lundi au vendredi sur rendez-vous 02 97 42 21 89

Kinésithérapeutes :

Cabinet COURONNE, FRESNAIS 02 97 42 29 92

Kinésithérapeute-ostéopathe : M. COURONNE 02 97 42 29 92

Ostéopathe : Mme JOANNIC 02 90 73 30 23

Pédicure-podologue : M. BOURBIAUX 06 99 04 11 33

Orthophoniste : Mme LERAY 06 50 14 65 17

Diététicienne : Mme Marie BELLEC - 06.81.88.76.46

Pharmacie : Pharmacie PLUM - Mme CALMÉ-LEBON

02 97 42 24 26/06 79 80 51 37

Pharmacie de garde : 3237

ADM : Service de soins 02 97 42 30 05

Service d'aide à domicile 06 88 87 52 24

AMPER : Services à domicile 02 97 61 45 85

Ambulances Taxis Services : 02 97 44 94 58

Pompes funèbres de Lanvaux : 02 97 40 98 41 ou 06 26 37 74 33

Déchèterie de Brénolo : 02 97 60 42

29 8h30-12h/14h-18h du lundi au samedi.

Fermée le jeudi.



BAD PLUME

L'association Bad Plume organise un mini stage de badminton pour les jeunes de 8 à 16 ans, **les mercredis 3 et 10 juin de 16h15 à 17h45 !**
 Et bonne nouvelle : tous les lundis du mois de juin, les entraînements sont ouverts à tous de 19h à 22h 😊
 Infos et contact : 07 82 34 98 01

OXYGÈNE

AG d'Oxygène **vendredi 12 juin à 19h** dans la salle de 200m2 du complexe de la Madeleine.

INFOS ASSOCIATIONS
Réservation des salles

Désormais, pour les réservations des salles pour les réunions, une demande devra nous être envoyée à la mairie par mail et un accord vous sera retourné par mail.
 Pour un pot ou repas, un dossier sera à remplir et télécharger sur le site de la mairie.
Votre convention annuelle devra être à jour. Merci par avance.

CLUB DU BON ACCUEIL

Mardi 9 juin 2026
 Réunion mensuelle à 14h à la salle polyvalente (loto, jeux de cartes belote et tarot, goûter.)
 Inscription pour le buffet du 23 juin 2026.
 Contact : 02 97 42 20 67 ou 02 97 40 34 15.

LES AMIS DE SAINT-AUBIN



MAILLE EN L'AIR

JOURNÉE MONDIALE DU TRICOT
Samedi 13 juin 2026 de 10h à 13h
Lieu : 'Espace de la Madeleine - Route de Josselin
 Au programme : Démonstrations de crochet, initiations, graffiti au crochet sur arbres.
 Venez avec ou sans crochets.
 Gratuit



Menus restaurant scolaire

Lundi 8 juin

Gaspacho
 Omelette/frites
 Yaourt fruits

Mardi 9 juin

Tomates au basilic
 Fricassée de poulet
 Macaronis à la mimolette

Judi 11 juin

Pastèque
 Escalope de porc
 Patates au four
 Fraisier

Vendredi 12 juin

Salade composée
 Galette jambon et fromage
 Crêpes

Lundi 15 juin

Carottes râpées
 Steak/frites
 Boule de glace vanille

Mardi 16 juin

Sauté de volaille à l'ananas
 Pâtes
 Fromage

Judi 18 juin

Fruit de saison
 Melon
 Chipolatas aux herbes
 Patatouille
 Tartelette au chocolat blanc

Vendredi 19 juin

Taboulé
 Filet de poisson
 Poêlée de saison
 Laitage

CMC

RECRUTEMENTS

***Intervenant en milieu scolaire / Dumiste (F/H)**

Date limite de candidature :

30/06/2026

Poste à pourvoir : **01/09/2026**

***Responsable adjoint service Assainissement (F/H)**

Date limite de candidature :

10/06/2026

Poste à pourvoir : **01/09/2026**

Plus d'informations sur www.centremorbihancommun.aute.bzh

PLUMELEC BASKET CLUB

DATE : 6 JUN 2026
 LIEU : COMPLEXE DE LA MADELEINE, PLUMELEC

9€ PLAT À EMPORTER 9€

PAËLLA
 PAËLLA ROYALE

MD Traiteur
 Boucherie-Charcuterie-Traiteur
 PRÉPARÉ PAR MD TRAITEUR

TRIPES
 TRIPES MAISON

SCANNEZ LE QR CODE POUR RÉSERVER VIA HelloAsso

RÉSERVATION OBLIGATOIRE AVANT LE 30 MAI

OU RÉSERVER : +33 6 65 07 20 85

PLUMELEC BASKET CLUB

MÉDIATHÈQUE



L'Heure du Conte - Les créatures fantastiques

Venez écouter des histoires sur les créatures fantastiques.

Le samedi 13 juin 2026 de 11h00 à 12h00

Gratuit, sur inscription.
 Pour les enfants à partir de 4 ans.

RECRUTEMENTS COMMUNE DE PLUMELEC

***Un(e) adjoint(e) administratif (ve) à la Résidence Autonomie La Peupleraie Temps complet**

Date limite de candidature :

11/07/2026

Poste à pourvoir : **dès que possible**

Plus d'informations sur www.emploi-territorial.fr

***Un (e) animateur ALSH Temps partiel 10h**

Date limite de candidature : **05/07/2026**

Poste à pourvoir : **septembre 2026**

Plus d'informations sur France Travail

***Un agent polyvalent des Services Techniques et Résidence Autonomie**

Date limite de candidature : **05/06/26**

Poste à pourvoir : **dès que possible**

Plus d'informations sur le site de France Travail